

SIRET émetteur : 82342739800016

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 **0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 **0977 401 138**  
APPEL NON SURTAXE

 **Suez Eau France - service client**  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



M THOMAS THIBAUT  
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

## Service de l'eau de votre Commune

### Facture de mai 2024 à octobre 2024

22 Octobre 2024

montant TTC	m <sup>3</sup>	
<b>39,91 €</b>		<b>37 m<sup>3</sup></b>
<b>113,52 €</b>		

### Net à payer

**153,43 €**

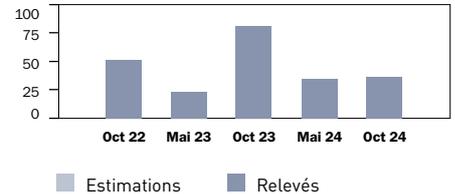
Merci de régler cette facture au plus tard le 06 novembre 2024  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.pour 1000 litres, soit 0,00307 € pour 1 litre.

### Répartition



### Bilan de consommation (m<sup>3</sup>)



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Prochain relevé :  
Mai 2025  
Prochaine facture :  
Mai 2025

Date et Lieu

Signature

M THOMAS THIBAUT  
9 IMPASSE LES HAUTS DE  
SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR69ZZZ822B2F  
RUM : TIP191458980010931421551000000000

Montant : 153,43 €

**TIPSEPA**

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'Eau de Béziers Méditerranée à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'Eau de Béziers Méditerranée. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

L'EAU DE BEZIERS  
MEDITERRANEE  
TSA 10019  
41976 BLOIS CEDEX 9

145848208478

191458145831 33980010931421551000000000901105

15343

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broyage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

N° compteur D21BA041207	Nouvel index Télérelevé le 14/10/2024	285	Ancien index Télérelevé le 10/05/2024	248	Consommation 37 m <sup>3</sup>
----------------------------	------------------------------------------	-----	------------------------------------------	-----	-----------------------------------

N°Facture : 1093142155-1

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>54,35</b>		<b>57,34</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Délégataire du 01/10/2024 au 31/03/2025	1	18,29	18,29	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Délégataire T1 de 0 M3 à 100 M3 du 11/05/2024 au 14/10/2024	37 m <sup>3</sup>	0,3742	13,85	5,5	
Part Collectivité du 11/05/2024 au 14/10/2024	37 m <sup>3</sup>	0,6003	22,21	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>70,81</b>		<b>77,89</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Délégataire du 01/10/2024 au 31/03/2025	1	18,74	18,74	10,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Délégataire T1 de 0 M3 à 100 M3 du 11/05/2024 au 14/10/2024	37 m <sup>3</sup>	0,6808	25,19	10,0	
Part Collectivité du 11/05/2024 au 14/10/2024	37 m <sup>3</sup>	0,7265	26,88	10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>17,00</b>		<b>18,20</b>
<b>AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE</b>					
Redevance Pollution Domestique du 11/05/2024 au 22/08/2024	24,51 m <sup>3</sup>	0,29	7,11	5,5	
Redevance Pollution Domestique du 23/08/2024 au 14/10/2024	12,49 m <sup>3</sup>	0,29	3,62	5,5	
Régularisation Lutte contre pollution 1er sem 2024	35	0,01	0,35	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 11/05/2024 au 14/10/2024	37 m <sup>3</sup>	0,16	5,92	10,0	
<b>TOTAL HT</b>			<b>142,16</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>3,60</b>		
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>			<b>7,67</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>153,43</b>
<b>Net à payer</b>					<b>153,43 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREN298F00001093142155000153434N

## Comment régler votre facture ?

Depuis votre compte en ligne sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr), les moyens de paiement ci-dessous vous assurent une prise en compte rapide et sécurisée de votre règlement.

**Par prélèvement automatique**

- Mensuel afin de mieux maîtriser votre budget, il est identique sur 10 mois et 2 échéances de régularisation si nécessaire

- A chaque facture, le montant de votre facture est prélevé sur votre compte à la date limite de paiement et vous évite des frais de retard

Par prélèvement e-TIP, il reste à votre discrétion et nécessite votre validation à chaque facture

Par Carte Bancaire ou en appelant le 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou de l'étranger au +33 (0)800 948 408

D'autres moyens de paiement sont à votre disposition, le délai de prise en compte peut varier en fonction du mode de règlement choisi:

- Par Virement sur notre compte bancaire FR6220041000012700650V02013 - BIC PSSTFRPP en indiquant votre référence client (98- 3743636994 ) et le numéro de votre facture

- Par TIP SEPA : en datant et signant le document TIP de votre facture, à envoyer par courrier affranchi

- Par chèque : à envoyer par courrier affranchi, en joignant le document TIP SEPA non signé de votre facture

- En espèces : en déposant votre règlement dans un bureau de poste (seul le montant total est accepté et pour un montant inférieur à 200 euros)



## ZONE DE DISTRIBUTION : CABM-SERIGNAN

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Compte-tenu de la sécheresse persistante observée dans le département en 2023, des mesures de gestion particulières ont pu être mises en œuvre pour maintenir la distribution d'eau.

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SERIGNAN), soit 7809 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ - BEZIERS MEDITERRANEE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **5,18 mg/L**  
Valeur maxi : **7 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **296**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **27,8 °f**  
Valeur maxi : **32,7 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 18/05/2024

UDI 034000787

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Nouveaux moyens de paiement

# Gérez en toute sérénité le règlement de votre facture



**Mensualisation ou e-TIP : choisissez le moyen de paiement qui vous convient.**

**2 solutions, 1 seul espace de souscription sur internet : rapide, sécurisé et gratuit**



Connectez-vous sur  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



Si vous avez déjà créé votre **compte en ligne** : identifiez-vous à l'aide de **vos e-mail et votre mot de passe**.

**Pas de compte en ligne ?** Créez-le en quelques clics à l'aide de **vos référence client** disponible sur votre facture.



Dans la rubrique « **mon compte en ligne** » choisissez « **mes factures et paiements** » puis « **gérer mes paiements** » avant de sélectionner « **mensualisation** » ou « **e-TIP** ».



Renseignez vos informations bancaires et **signez en ligne** votre autorisation de prélèvement. Vous recevrez ensuite un **e-mail de confirmation**.

## Choisissez la tranquillité : mensualisez-vous

Pour mieux maîtriser votre budget, choisissez d'échelonner le paiement de votre facture d'eau sur l'année.

Vous recevrez une facture par an, accompagnée de l'échéancier des 10 prélèvements mensuels pour l'année à venir :

- ⇒ votre échéancier est établi à partir de vos **consommations de l'année précédente**,
- ⇒ vous connaissez à l'avance **la date et le montant exact de vos prélèvements**.

À tout moment, **vous restez libre de résilier votre adhésion** au service en contactant votre service client par téléphone.

## Gardez la main sur votre règlement : optez pour le e-TIP

Avec le **e-TIP** : gardez le contrôle de votre règlement, en utilisant ce nouveau moyen de paiement, proposé au moment de l'émission de votre facture.

**Sécurisé, rapide et gratuit**, le paiement en ligne de vos factures est accessible en **quelques clics** directement depuis votre compte en ligne.

Finis les désagréments du « TIP papier » à remplir et renvoyer dans une enveloppe affranchie, vous évitez d'éventuels retards de distribution de votre courrier et donc de possibles pénalités de retard et relances à tort.

Vous pouvez à tout moment retrouver le suivi de vos paiements sur votre espace sécurisé.

Rendez-vous sur  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



## Votre compte en ligne, un espace personnalisé et sécurisé :

- ⇒ **Suivez votre consommation** et retrouvez des conseils personnalisés pour économiser l'eau
- ⇒ **Suivez vos paiements** et retrouvez votre échéancier de mensualisation
- ⇒ **Consultez et téléchargez vos factures en ligne** (jusqu'à 2 ans d'historique)
- ⇒ **Souscrivez à la e-facture**
- ⇒ **Déposez votre relevé de compteur**
- ⇒ **Retrouvez toutes les informations sur l'eau de votre commune** via la rubrique « Eau dans ma commune » : prix de l'eau, qualité de l'eau, travaux en cours...
- ⇒ **Adressez toutes vos questions** à notre assistant virtuel 24H/24 et 7j/7
- ⇒ **Contactez-nous par e-mail** depuis la rubrique « service client »

### Le saviez vous ?



**Clients aveugles et malvoyants :** service gratuit, HandiCapZéro permet de recevoir les factures d'eau en braille ou en caractères agrandis (sur simple demande auprès de nos services. Retrouvez le numéro de votre service client dans la zone contact de votre dernière facture.

Bénéficiaire :  
Montant de la transaction :  
Date d'autorisation :  
Numéro d'autorisation :  
Référence de la transaction :

Service de l'Eau  
153.43 €  
29/10/2024 17:22  
966941  
W98374363699418791